



12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 80103288.9

61 Int. Cl. 3: **D 06 F 69/02**

22 Date de dépôt: 13.06.80

30 Priorité: 15.06.79 FR 7915380

71 Demandeur: **MOULINEX S.A., 7 à 15, rue Jules-Ferry, F-93170 Bagnolet (France) (FR)**

43 Date de publication de la demande: 07.01.81  
Bulletin 81/1

72 Inventeur: **Garcia, Alain René Paul, 36, rue Chardon-Lagach, F-75016 Paris (FR)**

84 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE IT LI NL SE**

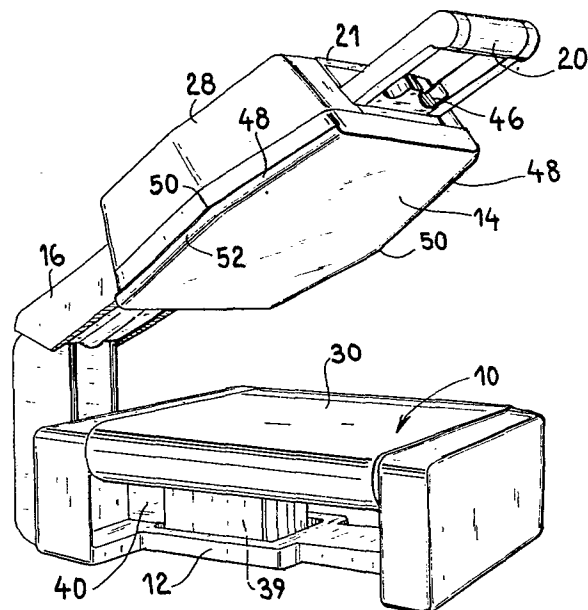
74 Mandataire: **MAY, Hans Ulrich, Thierschstrasse 27, D-8000 München 22 (DE)**

54 **Presse ménagère à repasser le linge.**

57 Presse à repasser comprenant une table de repassage et une plaque chauffante de pressage portée par un bras rigide monté pivotant autour d'un axe horizontal entre une position relevée et une position abaissée.

Selon la demande, la table de repassage (10) comporte une bande convoyeuse sans fin (30) montée sur deux rouleaux parallèles espacés dont les axes sont disposés perpendiculairement à l'axe de pivotement du bras (16) et dont l'un est entraîné par un groupe moteur.

Le sujet de la demande s'applique aux presses à usage ménager.



- 1 -

Presse ménagère à repasser le linge

L'invention se rapporte aux presses ménagères à repasser le linge, du type comprenant une table de repassage supportée par un socle, et une plaque chauffante de pressage portée par un bras rigide qui peut pivoter sur le socle autour d'un axe horizontal entre une position relevée, pour laquelle ladite plaque est distante de la table de repassage, et une position abaissée, pour laquelle ladite plaque est rapprochée de ladite table.

10 Avec une presse de ce genre, lors du repassage d'une grande pièce de linge, telle que par exemple un drap, l'utilisateur doit plusieurs fois relever la plaque chauffante et tirer sur la pièce de linge pour amener chacune de ses parties dans la zone de pressage, puis abaisser la plaque chauffante.

L'invention a pour but de réaliser une presse dont l'utilisation soit plus commode et moins pénible pour l'utilisateur, et qui reste cependant d'un encombrement réduit.

20 Dans une presse selon l'invention, la table de repassage comporte une bande convoyeuse sans fin montée sur deux rouleaux parallèles espacés dont les axes sont disposés perpendiculairement à l'axe de pivotement du bras portant la plaque chauffante, et dont l'un au moins est entraîné en rotation par un groupe moteur.

Grâce à cette disposition, la pièce de linge défile entre la table et la plaque chauffante, ce qui évite à l'utilisateur les inconvénients de la grande répétition de gestes décrite plus haut.

5

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

10 la figure 1 est une vue en perspective d'une presse à repasser selon l'invention, avec la plaque chauffante en position relevée ; la figure 2 est une vue de face en élévation de cette presse, avec la plaque chauffante en position abaissée ; la figure 3 est une vue de  
15 dessus de cette presse, après enlèvement, d'une part, d'un capot recouvrant le bras pivotant et, d'autre part, de deux réservoirs d'eau situés de part et d'autre du bras et portés par la plaque ; la figure 4 est une coupe verticale selon la ligne IV-IV de la figure  
20 3.

La presse représentée sur ces dessins comprend une table de repassage 10 supportée par un socle 12, et une plaque chauffante de pressage 14 reliée au moyen d'une articulation 15 à un bras rigide 16 qui pivote sur le socle 12 autour d'un axe horizontal 18 entre une position relevée (figure 1), pour laquelle la plaque 14 est distante de la table 10, et une position abaissée (fig.2), pour laquelle cette plaque est rapprochée de cette table. Le bras 16 porte  
25 en son extrémité libre une poignée de manoeuvre 20 et est équipé d'un dispositif d'équilibrage comprenant un ressort 22 interposé entre un crochet 24 situé dans la région médiane du bras et une attache 26 portée par le socle. La face supérieure du bras est recouverte d'un capot 21 (non représenté sur la figure 3). Comme on le voit bien sur les des-  
30 sins, le bras 16 est orienté perpendiculairement à son axe de pivotement 18, et la table 10 ainsi que la plaque chauffante 14 présentent une disposition symétrique par rapport au plan vertical dans lequel se situe ce bras. En vue de

faciliter le repassage du linge, la plaque 14 est équipée d'un dispositif générateur de vapeur (non représenté en détail sur les dessins) alimenté par deux réservoirs d'eau 28 disposés sur le dessus de cette plaque et de part et d'  
5 autre du bras 16.

Selon l'invention, la table 10 comporte une bande convoyeuse sans fin 30 montée sur deux rouleaux parallèles espacés 32 et 34 dont les axes 36 et 38 (fig.2) sont disposés perpendiculairement à l'axe 18, et dont l'un 32 est entraîné  
10 en rotation par un moteur 39 suivi d'un réducteur 40. La bande sans fin 30 est réalisée en un matériau souple résistant à la chaleur et glisse sur un support plan 42 (fig.4) disposé entre les deux rouleaux 32 et 34.

15 Pour permettre à l'usager de commander à volonté le défilement de la bande sans fin 30 dans un sens ou dans l'autre, le groupe moto-réducteur 39-40 est équipé de moyens d'inversion du sens de rotation, qui comprennent un inverseur électrique 44 (fig.3) à trois positions dont la position intermédiaire marque l'arrêt de la bande sans fin. Pour faciliter la manoeuvre de ces moyens d'inversion, l'inverseur 44  
20 est agencé dans le bras 16 et est actionné par une manette mobile 46 située au voisinage de la poignée 20.

25 Comme on le voit mieux sur les figures 1 et 3, les bords opposés 48 de la plaque chauffante 14, disposés transversalement à la direction de défilement de la bande sans fin 30, présentent chacun un contour ayant la forme d'une ligne en V dont la pointe 50 est tournée vers l'extérieur. Chacun de  
30 ces bords est relevé par rapport au plan de la région centrale de la plaque et se raccorde à ce plan par une surface à section arrondie 52. Grâce à ces dispositions, on facilite, pour les deux sens d'entraînement de la bande sans fin 30,  
35 l'introduction et le défilement du linge sous la plaque, et on diminue le risque de formation de plis non désirés.

Dans ce même but, et également dans le but d'assurer un

assez large pressage de la pièce de linge entre la plaque 14 et la bande 30 tout en limitant cependant l'encombrement de la presse, on prévoit que la dimension de la plaque 14 d'une pointe à l'autre des bords en V 48 est pratiquement  
5 égale à l'espace entre les axes 36 et 38 des rouleaux 32 et 34, et que sa dimension dans la direction perpendiculaire à l'axe de pivotement 18 est pratiquement égale à la largeur de la bande sans fin 30.

10 Pour utiliser cette presse à repasser, l'utilisateur se place face à la poignée 20, amène la plaque chauffante 14 en position relevée (fig.1), et introduit la pièce de linge, par exemple par la gauche, sur la bande 30. Puis il abaisse la  
15 actionne la manette 46 de façon à entraîner cette bande vers la droite. Au fur et à mesure du défilement de la bande 30, il peut d'une main guider la pièce de linge, et de l'autre doser convenablement la pression de la plaque 14. Dès l'amorce d'un faux pli sur la pièce de linge, il agit d'un doigt  
20 sur la manette 46 pour arrêter la bande et la faire repartir dans l'autre sens si nécessaire. Une fois la région du faux pli retirée de la plaque, il manoeuvre à nouveau la manette 46 pour poursuivre le repassage dans le sens choisi.

## Revendications

1. Presse ménagère à repasser le linge, du type comprenant une table de repassage supportée par un socle et une plaque  
5 chauffante de pressage portée par un bras rigide qui peut pivoter sur le socle autour d'un axe horizontal entre une position relevée pour laquelle ladite plaque est distante de la table de repassage et une position abaissée pour laquelle ladite plaque est rapprochée de ladite table, caracté-  
10 risée en ce que la table de repassage (10) comporte une bande convoyeuse sans fin (30) montée sur deux rouleaux parallèles espacés (32 et 34) dont les axes (36 et 38) sont disposés perpendiculairement à l'axe de pivotement (18) du bras (16) et dont l'un au moins (32) est entraîné en rota-  
15 tion par un groupe moteur (39-40).
2. Presse ménagère selon la revendication 1, caractérisée en ce que la dimension de la plaque chauffante (14) dans la direction perpendiculaire à l'axe de pivotement (18) du  
20 bras (16) est pratiquement égale à la largeur de la bande sans fin (30).
3. Presse ménagère selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée en ce que le groupe moteur (39-40)  
25 comporte des moyens d'inversion (44) du sens de rotation du rouleau, de manière à permettre d'entraîner la bande sans fin (30) dans un sens ou dans l'autre au choix de l'utilisateur.
4. Presse ménagère selon la revendication 3, caractérisée  
30 en ce que, le bras pivotant (16) étant équipé d'une poignée (20) de manoeuvre située en son extrémité libre, les moyens d'inversion (44) sont commandés par une manette mobile (46) située au voisinage de ladite poignée.
- 35 5. Presse ménagère selon la revendication 3 ou la revendication 4, caractérisée en ce que les bords opposés (48) de la plaque chauffante (14) disposés transversalement à la direction de défilement de la bande sans fin (30) présentent

chacun un contour ayant la forme d'une ligne en V dont la pointe (50) est tournée vers l'extérieur.

6. Presse ménagère selon la revendication 5, caractérisée  
5 en ce que chaque bord (48) à contour en V est relevé par rapport au plan de la région centralé de la plaque et se raccorde à ce plan par une surface à section arrondie (52).

7. Presse ménagère selon la revendication 5 ou la revendication 6, caractérisée en ce que la dimension de la plaque  
10 chauffante d'une pointe à l'autre des bords en V (48) est pratiquement égale à l'espace entre les axes (36 et 38) des rouleaux (32 et 34).

8. Presse ménagère selon l'une quelconque des revendications  
15 3 à 7, caractérisée en ce que, le bras (16) étant orienté perpendiculairement à son axe de pivotement (18), la table de repassage (10) et la plaque chauffante (14) présentent  
20 une disposition symétrique par rapport au plan vertical dans lequel se situe ce bras.



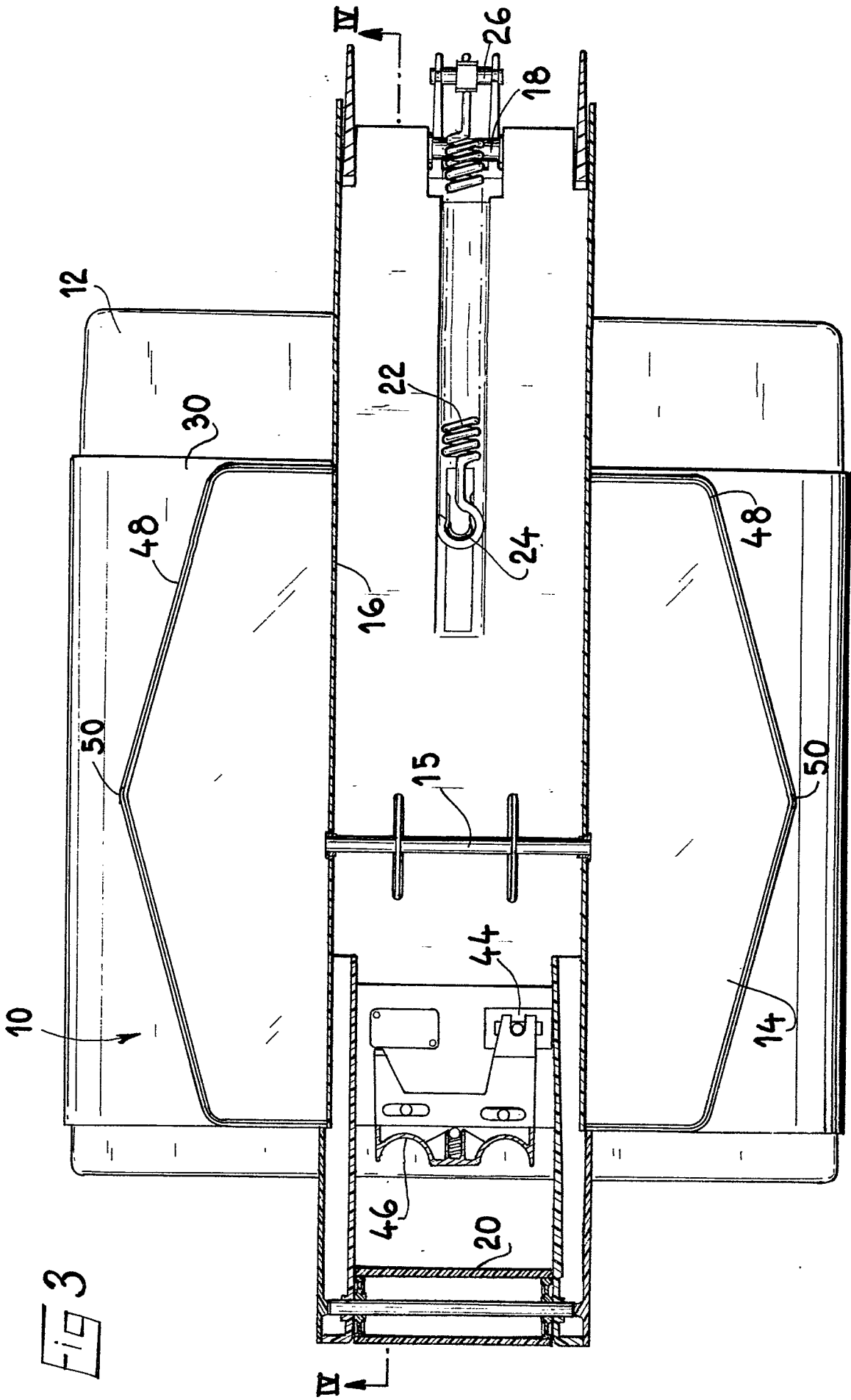
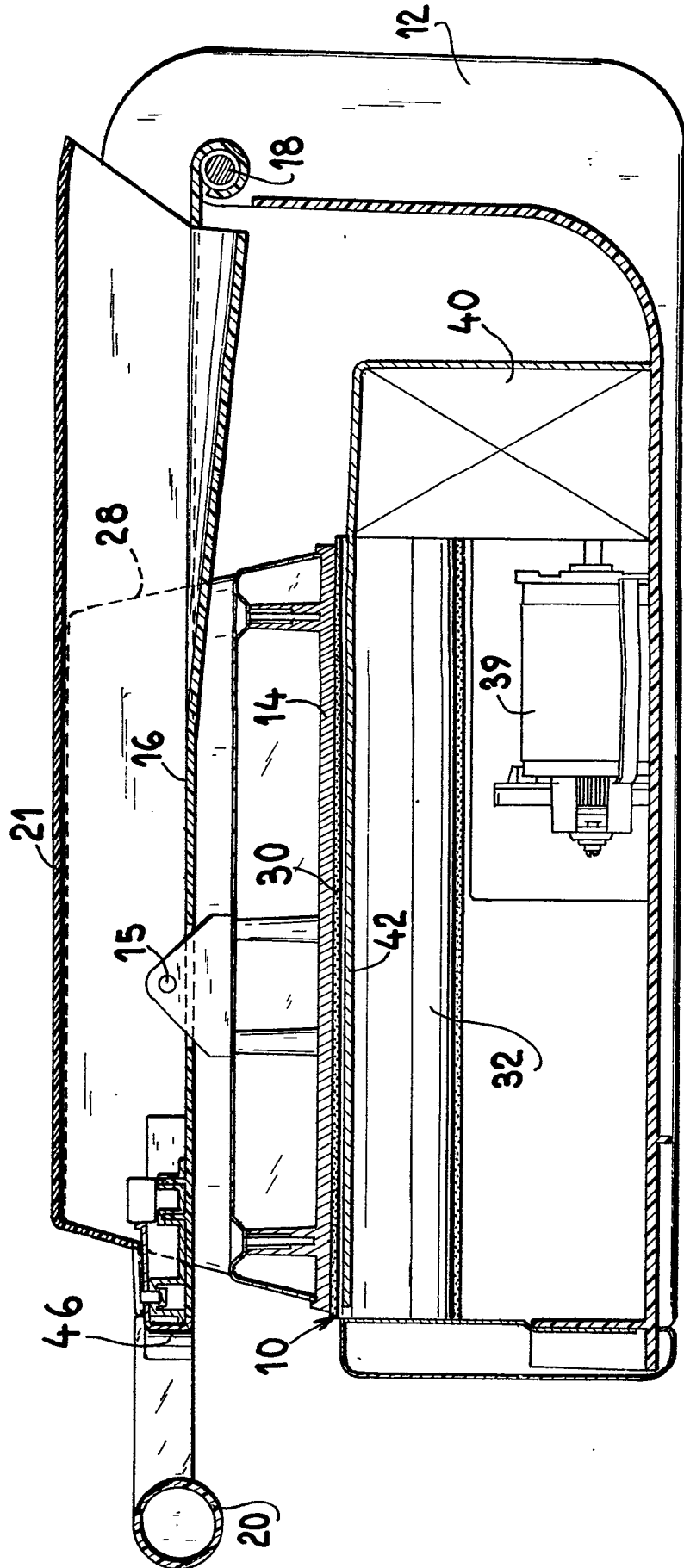


Fig 3

FIG 4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	FR - A - 2 057 991 (GANDY) * fig. 1 * --	1,2	D 06 F 69/02
	BE - A - 636 941 (DUOMATIC) * fig. 1 * --	1	
	US - A - 1 978 570 (J.H. DE FRAINE) * fig. 1 * --	1	
P	US - A - 4 164 083 (A. GLASSMAN) --		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	DE - B - 1 152 680 (KANNEGIESSER & CO.) -----		D 06 F 63/00 D 06 F 69/00 D 06 F 71/00
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
<input checked="" type="checkbox"/> Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
Berlin	18-07-1980	KLITSCH	